

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 958 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : RAFIS Abdellah

Date de naissance :

Adresse : 191 Bd Sakkla - casablanca

Tél. : 0676135577 Total des frais engagés : 441,50 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 25 MAR. 2024

Nom et prénom du malade : HAMDI FATAH

Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : T callus

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.



J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca ACCUEIL Le : 07/03/2024

Signature de l'adhérent(e) :



Docteur Khalid TAZI SIDQUI

DE L'UNIVERSITE DE PARIS

EXPERT ASSERMENTE AUPRES DES TRIBUNAUX

SPECIALISTE PNEUMOPHTISIOLOGUE

MALADIES DES POUMONS - TUBERCULOSE

ASTHME ET ALLERGIES RESPIRATOIRES

CANCEROLOGIE THORACIQUE

PATHOLOGIE RESPIRATOIRE DU SOMMEIL ET RONFLEMENT

EXPLORATION FONCTIONNELLE RESPIRATOIRE

FIBROSCOPIE BRONCHIQUE

الدكتور خالد تازى صدقى

خريج جامعة باريس

خبير محقق لدى المحاكم

اختصاصي في أمراض الجهاز التنفسى

أمراض الرئة - داء السل

الضيق وحساسيات الجهاز التنفسى

سرطان الرئة - الشخير

الفحص بالمنظار الداخلى

التشخيص الوظيفي للرئة

الدار البيضاء في 05/03/2024
Casablanca, le 05/03/2024

MME HAMRI FATNA

• **Stodal**

PRENDRE 1 CAS MATIN MIDI ET SOIR

• **DOCIVOX**

PRENDRE 1 COMPRIME MATIN MIDI ET SOIR

• **Azithrix 500 mg**

PRENDRE 1 COMPIME PAR JOUR PENDANT 3 JOURS

• **DEPOMEDROL 80 mg**

FAIRE UNE INJECTION IM UNIQUE

PHARMACIE SALAH

SEKKI T Nadia

430 Bd. Al Qodsine 2ème Ain Chok

Face CNSS, Casab

Tel: 05 22 21 13 26 / P.T. 3402

02/2028

BOTTU SA
PPV · 28 DH 00

LOT: 230873
DLUO: 10/2026
39,00DH

Lot : 224518
Per : 09/2026
PPV : 74 DH 50

المستعجلات الهاتف : 0661 151 257

رقم 1 شارع لالة ياقوت - الطابق 2
1, Av Lalla Yacout 2ème étage - Casablanca 0522 22 09 88 / 0522 20 75 24